

Formulaire Préoccupation VOIC

PAFIT 2028-2033

Demandeur (nom de l'organisation membre)	# de la demande
Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie	

Nom du VOIC (consulter le site Web en cliquant ici)
R11-T-18-11 « Organisation spatiale des peuplements »

Explication de la préoccupation
<p>A priori, le Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG) est favorablement au maintien du VOIC portant sur l'organisation spatiale des peuplements. Il rappelle que la perte de couvert forestier peut avoir des répercussions sur le régime hydrique des bassins versants et, par conséquent, entraîner des modifications dans les débits des cours d'eau et, subséquemment, sur les processus d'érosion fluviale ou sur les aléas d'inondation, par exemple.</p> <p>Le CENG est également favorable à l'approche fine de l'organisation spatiale des peuplement reposant sur l'échelle des Compartiments d'organisation spatiale (COS).</p> <p>Cependant, l'utilisation des Unité territoriale d'analyse (UTA) pourrait, selon lui, être avantageusement remplacé par une échelle par bassin versant, ou du moins, un regroupement de COS correspondant davantage à l'ensemble d'un même bassin versant.</p> <p>En effet, les effets sur le régime hydrique de l'altération du couvert forestier (lequel se traduit dans le présent VOIC par la hauteur de forêt) seraient mieux répondus à l'échelle d'un bassin versant, c'est-à-dire l'échelle à laquelle ces effets se manifestent.</p>

Proposition de solutions
<p>Le CENG suggère de remplacer l'échelle de référence des UTA par :</p> <ul style="list-style-type: none">- une échelle correspondant à celle des bassins versants de niveau 1. <p>Ou du moins, de faire des mesures analogues de seuil pour cette échelle, en plus de celle des UTA.</p> <p>Une telle approche permettrait de s'assurer que le couvert forestier d'un bassin versant est suffisamment occupé par des arbres d'une hauteur suffisante pour éviter une amplification des phénomènes de ruissellement et, subséquemment, de hausse de débits et de risques d'aléas fluviaux tels que l'érosion et l'inondation, ainsi que d'apports en sédiments dans les cours d'eau.</p>